



Non-opposition à une déclaration préalable avec prescriptions

Délivré par le maire au nom de la commune

Dossier n° : **DP0704782600007**

SAULX

27 Grande Rue
70240 SAULX

Courriel : maire@saulx.fr

Arrêté portant la référence N°
Transmis au préfet le

Description de la demande :

Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire
Déposée le : 19/03/2026
Affichée en mairie le :

Demandeur :

PROBST Michaëlla
24 rue de la courbière
70240 SAULX

Adresse du terrain :

24 rue de la courbière
70240 SAULX

Parcelle(s) :

AB0276 - AB0277 - AB0390

Surface de plancher : 0m²

Le Maire de SAULX

Vu la demande de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire susvisée, déposée le 19/03/2026 par PROBST Michaëlla demeurant au 24 rue de la courbière 70240 SAULX et enregistrée sous le **DP0704782600007**

Vu l'objet de la demande :

- Pour la rénovation et peinture de l'ensemble des volets bois extérieurs de la maison en rouge et la ferronnerie sera repeinte dans sa couleur d'origine: noir
- Sur un terrain situé 24 rue de la courbière 70240 SAULX
- Pour une surface de plancher créée de 0m²

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 27 février 2026,

Vu les pièces complémentaires et modificatives en date du 03 juin 2026

Vu l'avis conforme favorable assorti d'une ou plusieurs prescriptions du service architecte des bâtiments de France, émis le 05/06/2026

ARRÊTE :

Article 1 :

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable avec les prescriptions suivantes.

Article 2 :

- Les menuiseries bois seront repeintes en rouge teinte RAL 3005, RAL 3009, RAL 3011 ou RAL 3013

Remis contre signature :

Date : 09 / 06 / 2026

Nom : PROBST

Signature :

ARRÊTÉ LE 9/6/26

Le 08/06/2026
Monsieur Le Maire

GONZALES Benjamin